

SEANCE DU 23 MARS 2017

Le vingt trois mars deux mil dix sept, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Jacky LEBANNIER, Betty VANHOUTTE, Vanessa COCQUET, Patrick MOURIN, Colombe PAPIN,
Absents excusés : Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Emmanuel ROCHETEAU, Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU,
Benoît VERGER

Secrétaire de séance : Vanessa COCQUET

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion 13 décembre 2016,

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEE 2016

Pour cette question Monsieur CHAUVEAU Maire, se retire.

Commune

Le compte administratif 2016 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

dépenses de fonctionnement:	605.042,35 €
recettes de fonctionnement :	977.053,15 €
excédent de l'exercice :	372.010,80 €
recettes d'investissement :	699.182,28 €
dépenses d'investissement :	458.997,24 €
déficit de l'exercice :	240.185,04 €

Assainissement

Le compte administratif 2016 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

recettes de fonctionnement :	43.652,77 €
dépenses de fonctionnement :	30.453,09 €
Excédent de l'exercice :	13.199,68 €
recettes d'investissement	48.492,27 €
dépenses d'investissement :	435.152,79 €
déficit de l'exercice :	386.659,82 €

Commerce

Le compte administratif 2016 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	6.309,23 €
Dépenses de fonctionnement :	1.960,14 €
excédent de l'exercice :	4.349,09 €
Recettes d'investissement :	3.779,81 €
Dépenses d'investissement :	3.939,13 €
Déficit de l'exercice	159,32 €

Restaurant

Le compte administratif 2016 est approuvé tel qu'il est présenté, à savoir :

Recettes de fonctionnement :	7.129,90 €
Dépenses de fonctionnement :	3.638,24 €
excédent de l'exercice :	3.491,66 €
Recettes d'investissement :	53.239,77 €
Dépenses d'investissement :	5.938,60 €
excédent de l'exercice	47.301,17 €

COMPTES DE GESTION ANNEE 2016 COMMUNE - ASSAINISSEMENT- COMMERCE - RESTAURANT

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016 Commune, Assainissement , Commerce et Restaurant établis par le Receveur Municipal.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2016

Budget commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre les résultats de l'exercice 2016 sur le budget de la commune et sur les budgets annexes 2017 :

Affectation des résultats budget commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 s'élevant à 1.077.816,51 € comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	670.298,51€
Art 1068 Affectation en investissement	407.518,00€ (différence entre les restes à réaliser dépenses 434.518,00€ et les restes à réaliser recettes : 27.000,00€)

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2016 s'élevant à 122.855,52 comme suit :

art 002 Report en fonctionnement :	10.273,00€
art 1068 affectation en investissement :	112.582,52€

Affectation des résultats budget commerce

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2016 s'élevant à 14.279,94€ comme suit :

Art 002 Report en fonctionnement :	10.340,81€
Art 1068 Affectation en investissement	3.939,13€ pour couvrir le déficit d'investissement

Affectation des résultats budget restaurant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent global de fonctionnement 2016 s'élevant à 3.491,66 € à l'article 1068 Affectation en investissement pour couvrir partiellement le déficit d'investissement s'élevant à 28.010,91€

BUDGET 2017 ASSAINISSEMENT

le budget assainissement 2017 est adopté à l'unanimité comme suit :

section d'exploitation équilibrée à	52.286,00 €
section d'investissement équilibrée à	1.179.334,52€

BUDGET 2017 COMMERCE

le budget commerce 2017 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 16.645,81 €

Section d'investissement équilibrée à 13.233,94€

Budget 2017 RESTAURANT

Le budget restaurant 2017 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à : 43.178,00 €

Section d'investissement équilibrée à : 41.959,91€

BUDGET 2017 COMMUNE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est demandé à l'assemblée de fixer les taux des 3 taxes directes locales pour 2017

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux des années précédentes

Taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	18,18%
Foncier bâti	30,40%
Foncier non bâti	43,26%

BUDGET 2017 COMMUNE

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement s'équilibre à 1.444.218,51€

Section d'investissement s'équilibre à 1.456.695,57€

Concernant les demandes subventions 2017 des associations locales ; une réunion sera organisée avec le bureau municipal et la commission ; le conseil municipal statuera ensuite.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN NON PORTE A PORTE

Actuellement les foyers situés en agglomération bénéficient d'une collecte des ordures ménagères en porte à porte. 17 communes du territoire sont passées en apports volontaires. La communauté de commune demande aux 5 communes actuellement restées en porte à porte de statuer sur la mise en place de la collecte en apport volontaire.

Le Conseil communautaire ayant, par ailleurs, décidé l'application d'une augmentation du tarif de collecte en porte à porte de 10€ par foyer au 1^{er} janvier 2018

Après discussion, le Conseil Municipal émet un accord de principe pour le système de collecte en apport volontaire sur l'ensemble de la commune à partir du 1^{er} janvier 2018 ; la communauté de communes sera chargée au préalable, d'avertir la population, affiches, tracts, et organiser une réunion d'information.

ESPACE PROPRETE

Tenant compte de ce changement, devant l'augmentation du nombre de sacs poubelles la communauté de communes prévoit :

- ✓ l'agrandissement de la dalle béton pour mise en place de :
 - 3 conteneurs monoflux
 - 2 conteneurs semi-enterrés supplémentaires avec possibilité d'un 3^{ème} si nécessaire
- ✓ 2) l'élargissement de l'allée de circulation avec revêtement en enrobé pour rotation du camion d'enlèvement des déchets.

Par ailleurs il serait prévu 2 containers pour l'aire camping car : 1 pour le verre et 1 monoflux

GARDERIE PERI-SCOLAIRE : MODES DE REGLEMENT

Diverses formules sont mises en place pour le paiement des factures de services péri-scolaire :, chèques CESU ou chèques émanant de divers organismes, comités d'entreprises, CAF etc...

La Trésorerie précise que la mise en place de ces moyens de paiement génère des coûts, demande un suivi pour la gestion des encaissements et nécessite le cas échéant, la mise en place d'une régie.

Considérant que actuellement une seule famille souhaiterait utiliser ce système, et compte tenu des frais occasionnés, le Conseil Municipal :

- Ne donne pas suite pour l'instant à ce mode de paiement.
- Autorise le paiement des factures garderie-périscolaire par prélèvement automatique et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires pour sa mise en place.

ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLLAILLES PAR LA SARL AVM « LA MOTTE » A ST DENIS D'ANJOU

Mr AVALLART a présenté ce dossier à la commission voirie-environnement le 23 février dernier qui a émis un avis favorable à cette demande du fait notamment que le plan d'épandage ne concernait pas la commune de Bouère.

TOURS DE GARDE ELECTIONS PRESIDENITIELLES

Le tableau des permanences est établi en tenant compte de nouveaux créneaux horaires, du fait que la clôture du scrutin est fixée, pour ces élections, à 19h00 au lieu de 18h00.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain concernant les propriétés situées :

- 4 impasse de la Mathuraiserie
- 2 rue Fabre d'Eglantine

Droit de préemption d'une propriété située au n°21 rue des Sencies appartenant à aux Consorts LEBLANC.

L'Etude de maîtres GAUTIER MATHIEU, notaires associés à Château-Gontier, a transmis une déclaration d'intention d'aliéner en mairie réceptionnée le 23 mars 2017, concernant la vente pour un montant de 70 000 € d'une propriété cadastrée section AC n° 34-35-44-189-228 située 21 rue des Sencies, appartenant aux Consorts LEBLANC

Considérant que cette propriété se situe dans le périmètre du droit de préemption urbain institué par délibération du Conseil municipal du 4 novembre 2004,

Considérant que cette propriété est classée en zone Ua et U1 du PLU de la commune

Considérant la volonté de la Commune, dans le cadre d'une politique de l'habitat, d'optimiser les conditions d'accessibilité à la propriété ou à des offres locatives, et l'agencement des zones de loisirs

Considérant que ce bien présente un intérêt tout particulier pour la commune, du fait que cette propriété, superficie 70 a 39 ca est située dans le centre de l'agglomération, à proximité des commerces et services et du terrain de loisirs - plan d'eau de Daviers.

Le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner établie le 20 mars 2017 par GAUTIER MATHIEU notaires associés à Château-Gontier,

Décide :

- ▶ d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- ▶ de préempter au prix de 70.000,00 € la propriété cadastrée AC n° 34-35-44-189-228 située 21 rue des Sencies, d'une superficie totale de 70a 39 ca,
- ▶ de notifier la présente délibération à Maître GAUTIER MATHIEU notaires associés à Château-Gontier,
- ▶ d'autoriser et de mandater le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Pierre AVALLART, 1^{er} adjoint, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PLUI

La prochaine réunion de conseil municipal portera principalement sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Salle de sports : projet vestiaires - salle d'accueil

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subvention ont été formulées :

Région des pays de la Loire,

Communauté de Communes : 25.000€ au titre du fonds de concours

Réserve parlementaire : attribution de 5000€

Et l'Etat accorde une subvention au titre de la D.E.T.R. de 78.000€.

L'octroi de cette subvention est subordonnée au démarrage des travaux dès septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le marché d'appel d'offres et à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Logement communal

Les locataires du logement communal situé 12 rue des Fauvettes souhaiteraient acquérir ce logement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recourir au service des Domaines et du notaire pour une estimation de ce bien.

La séance est levée à 20h50